

Présentation 3

MESURER LES REVENUS ET LES DEPENSES DE CONSOMMATION DES MENAGES

SORO Dognimon, dognimon@yahoo.fr

COTONOU, DU 20 AU 22 MARS 2018

Plan de présentation

- Sources de données
- Sources de revenus et moyens de paiement
- Revenu de l'emploi salarié et indépendant
- Période de référence (revenu)
- Exclusions (revenus)
- Revenu de la propriété
- Intérêts, dividendes, loyers et redevances
- Revenu provenant de la production destinés à l'autoconsommation
- Revenus des transferts
- Quelques éléments des dépenses de consommation
- Période de référence (période de consommation)
- Méthode de collecte des données
- Portée
- Evaluation des revenus en nature et de l'autoconsommation

Sources de données

Les principales sources de données :

- **les enquêtes par sondage sur la main-d'œuvre et auprès des ménages** (ne portent que sur le revenu de l'emploi salarié, en se limitant à une ou deux questions sur les salaires/difficile de mesurer la valeur des revenus en nature)
- **les enquêtes sur le budget ou sur les revenus et les dépenses des ménages** (conviennent bien pour réunir des données sur le revenu de l'emploi indépendant mais faible sur la situation d'activité/emploi/chômage/nombre d'heure de travail/l'analyse n'est que ménage et non individuelle)

Sources de données

- **Les enquêtes budget consommation** (fiables mais enquête lourde/passages répétés, difficile de capter les revenus)
- **Les enquêtes auprès des établissements (employeurs) et les documents administratifs** (ne fournissent pas d'informations sur les prestations liées à l'emploi ou autres reçues par les salariés de sources extérieures)
- **Sources administratives** (fournissent des données de bonne qualité sur l'emploi salarié et sur l'emploi indépendant conformément la procédure administrative = gains tels indemnités de départ ou valeur de certains paiements en nature/ne fournissent généralement pas d'informations sur l'apport de travail, à plein temps ou à temps partiel, et sur le nombre d'heures de travail)
- **Autres sources de données sur les revenus :**
 - **les enquêtes sur le secteur informel,**
 - **les enquêtes sur les micro-entreprises ou sur les entreprises familiales**

Sources de revenus et moyens de paiement

Le **revenu du ménage** est composé de toutes les recettes perçues par le ménage ou par les individus membres du ménage à intervalles de temps rapprochés en espèce, en nature et en service et **exclut les rentrées exceptionnelles et autres recettes irrégulières et généralement non récurrentes.**

- i) le revenu de l'emploi (salarié et indépendant),
- ii) le revenu de la propriété,
- iii) le revenu tiré de la production de biens et services destinés à l'autoconsommation
- iv) les transferts courants reçus

Sources de revenus et moyens de paiement

❑ Revenu de l'emploi :

Le revenu de l'emploi comprend les recettes au titre de la participation à des activités économiques strictement en relation avec l'emploi en conformité avec la résolution concernant l'emploi (19^{ème} CIST).

Il est composé :

- du revenu de l'emploi salarié,
- du revenu de l'emploi indépendant.

NB:

- les revenus de **tous les emplois** occupés par les individus en emploi devraient être saisis (concerne tous les emplois secondaires)
- Informations complémentaires sur les avantages non salariaux liés à l'emploi doivent être traités avec attention (congrés annuels, congés de maladie, régimes de retraite, assurance santé et assurance vie, intéressement aux bénéfices, etc.)

Sources de revenus et moyens de paiement

Le revenu de l'emploi salarié se définit comme étant :

Toutes les recettes et **prestations en espèces, en nature ou en services** dont bénéficient, pendant une période de référence donnée, les personnes occupant un emploi rémunéré, pour elles-mêmes ou pour les membres de leur famille, en raison de leur participation à des activités correspondant à un emploi salarié.

Ces recettes et prestations peuvent être versées par **l'employeur, par des régimes de sécurité sociale ou d'assurance ou par l'Etat**, dans la mesure où elles sont associées à l'emploi.

Sources de revenus et moyens de paiement

Le revenu de **l'emploi indépendant** est défini dans le SCN comme un revenu mixte qui mesure l'excédent provenant du processus de production (c'est-à-dire la valeur ajoutée plus les subventions perçues, *moins* la rémunération due aux salariés et les impôts dus sur la production).

Ce revenu est «directement dépendant des bénéfices (réalisés ou potentiels) provenant des biens ou services produits (lorsque la consommation propre est considérée comme faisant partie des bénéfices)» dans l'entreprise.

Pendant une période de référence donnée, les activités indépendantes peuvent entraîner **une perte financière** et non un revenu ou un bénéfice.

Les pertes doivent être prises en compte dans la mesure du revenu de l'emploi indépendant et être considérées comme **un revenu négatif**

Sources de revenus et moyens de paiement

Période de référence

Emploi salarié :

- certains éléments du revenu peuvent être perçus irrégulièrement (par exple : les primes trimestrielle, annuelles, ou les primes d'intéressement)

Emploi indépendant :

-fluctuation du revenu le long de l'année (par exple : entreprises familiales sont saisonnière, même dans le secteur non agricole comme le bâtiment, le tourisme et le secteur informel).

-long intervalle de perception de l'essentiel des revenus (activités agricoles) à la fin de la récolte

- intensité variable de l'emploi (occasionnels, à court terme ou saisonniers)

Conclusion: une brève période de référence peut entraîner une évaluation erronée de leurs activités et du revenu qu'elles engendrent.

Sources de revenus et moyens de paiement

Période de référence

Un grand nombre de statistiques sont disponibles annuellement. Une période de référence d'une année semble pertinente :

- sources de données sur la main d'œuvre,
- la production et le revenu nationaux,
- les déclarations fiscales, les dossiers de sécurité sociale et autres documents administratifs,
- la comptabilité de la main-d'œuvre
- la comptabilité socio-économique,
- la comptabilité nationale

Exclusions (revenus)

Emploi salarié

Les **versements en nature imposés** qui devraient être exclus du revenu de l'emploi salarié ou se voir attribuer une valeur nulle.

Emploi indépendant

Les bénéfices tirés de l'investissement en capital **des partenaires qui ne travaillent pas dans ces entreprises** («commanditaires»), les dividendes et les honoraires des cadres supérieurs versés aux propriétaires des entreprises constituées en sociétés par actions.

□ Revenu de la propriété

Le revenu de la propriété est défini comme les recettes qui proviennent de la propriété **d'actifs** (bénéfices au titre de l'utilisation des actifs) qui sont fournis à d'autres pour qu'ils les utilisent.

Il s'agit de bénéfices, généralement monétaires, provenant d'actifs financiers (**intérêts, dividendes**), d'actifs non financiers (**loyers**) et de **redevances** (bénéfices au titre de services concernant du matériel breveté ou protégé par le droit d'auteur)

Sources de revenus et moyens de paiement

Intérêts, dividendes, loyers et redevances

Les intérêts sont les recettes sous forme d'intérêts sont des versements provenant de comptes bancaires, de sociétés de crédit immobilier, de coopératives d'épargne et de crédit et autres institutions financières, de dépôts, d'obligations, de titres d'Etat/effets publics, d'obligations et de prêts à des personnes autres que des membres du ménage.

Les dividendes sont les recettes d'un investissement dans une entreprise dans laquelle l'investisseur ne travaille pas.

Les loyers sont des paiements reçus pour l'utilisation d'actifs non produits (les ressources naturelles tels que la terre), et d'actifs produits, tels que les logements. Les loyers devraient être enregistrés nets de dépenses.

Les redevances sont des recettes provenant d'écrits, du droit d'utiliser des inventions, etc. (le matériel breveté ou protégé par le droit d'auteur).

Sources de revenus et moyens de paiement

□ Revenu provenant de la production par le ménage de services destinés à l'autoconsommation

Le revenu provenant de la production par le ménage de services destinés à **l'autoconsommation** est constitué de la valeur estimée nette des services des logements occupés par leur propriétaire, des services domestiques non rémunérés et des services de biens de consommation durables.

NB: En raison des problèmes de mesure, il se peut que seuls les logements occupés par leur propriétaire puissent être inclus pour le moment mais si les capacités du pays le permettent cette variable peut être produite de manière complète

Sources de revenus et moyens de paiement

□ Revenus des transferts

Les transferts sont des recettes pour lesquelles **le bénéficiaire ne donne rien en échange à l'auteur du transfert**. Les transferts peuvent être constitués d'espèces (au sens monétaire), de biens ou de services.

Les transferts courants sont ceux qui se reproduisent en général **régulièrement** (par rapport à la période de référence utilisée pour le revenu), qui ont **tendance à être limités** et sont **disponibles** pour la consommation au cours de la période de référence.

Sources de revenus et moyens de paiement

□ Revenus des transferts

Les transferts courants reçus en espèces et sous forme de biens, comme suit:

- a) les pensions de sécurité sociale, prestations d'assurance et allocations de régimes publics de sécurité sociale (régimes obligatoires), telles que les pensions (y compris les pensions de service militaire), les allocations de chômage et de maladie ;
- b) les pensions et autres prestations d'assurance reçues de régimes d'assurance sociale offerts par les employeurs et non couverts par la législation de la sécurité sociale (avec ou sans capitalisation), telles que les allocations d'études, le remboursement des dépenses médicales ;
- c) les prestations d'assistance sociale de l'Etat équivalant aux prestations des régimes de sécurité sociale mais non fournies par ces régimes ;

Sources de revenus et moyens de paiement

d) les transferts courants d'institutions à but non lucratif (par exemple les organismes de bienfaisance, les syndicats, les organismes religieux) sous forme de dons réguliers et d'aide financière comme les bourses d'études, les paiements en cas de grève, les prestations en cas de maladie, les paiements de secours;

e) les transferts courants d'autres ménages sous forme d'aide familiale (pensions alimentaires, contribution à l'entretien des enfants et des parents), de sommes régulières provenant d'un héritage ou d'un fonds de dépôt, de dons réguliers, d'aide financière ou de transferts en nature de biens.

Sources de revenus et moyens de paiement

Exclusions

Les gains/pertes de détention, résultant de variations de la valeur des actifs ou de réductions des passifs, financiers et non financiers, devraient être exclus de la définition opérationnelle du revenu.

Toutes les recettes irrégulières, non récurrentes sont exclues de la définition du revenu. Il s'agit des prix gagnés à la loterie, des gains réalisés au jeu, des créances d'assurance dommages, des héritages, des allocations forfaitaires de départ à la retraite, des créances d'assurance-vie (excepté les annuités), des gains exceptionnels, des indemnités pour blessures ou dommages (excepté celles qui compensent un manque à gagner) et des remboursements de prêts.

La vente d'actifs, les retraits de comptes d'épargne et les prêts obtenus sont également exclus.

Sources de revenus et moyens de paiement

La somme du **revenu de l'emploi** et du revenu de la **production destinés à l'autoconsommation** par les ménages représente le **revenu issu de la production**.

Lorsqu'on l'ajoute au **revenu de la propriété** et au **revenu des transferts**, la somme constitue le **revenu total**.

Le **revenu disponible** est le revenu total diminué des impôts directs (net de remboursements), des redevances obligatoires et amendes, des contributions à la sécurité sociale, etc.

Chaque fois qu'il est possible de calculer aussi les transferts sociaux en nature, la somme de ces recettes et du revenu disponible constitue le **revenu disponible ajusté**.

Les dépenses de consommation

Les **biens et services de consommation** sont ceux qui sont utilisés par un ménage pour la satisfaction directe des besoins personnels de ses membres.

Les dépenses de consommation du ménage représentent la valeur des biens et services de consommation acquis, utilisés ou payés par un ménage par : achats monétaires directs, production pour son propre compte, le troc ou en tant que revenu en nature.

La consommation finale effective d'un ménage est la somme de ses dépenses de consommation et de la valeur des biens et services de consommation acquis ou utilisés par le ménage au moyen de transferts provenant d'administrations publiques, d'institutions à but non lucratif ou d'autres ménages.

La **dépense d'un ménage** se définit comme la somme de ses dépenses de consommation et de ses **dépenses autres que de consommation** qui du reste est la plus importante.

Les dépenses de consommation

Les dépenses hors consommation du ménage sont constituées principalement de transferts en faveur d'administrations publiques, d'institutions à but non lucratif et d'autres ménages, sans acquisition de biens et services en échange pour la satisfaction des besoins de ses membres.

La dépense d'un ménage représente le décaissement total que doit effectuer un ménage pour satisfaire ses besoins et honorer ses engagements «légaux».

NB: les services peuvent être considérés comme consommés au moment de l'acquisition ou au moment du paiement

Les dépenses de consommation

Sont incluses dans les dépenses de consommation

La dépense des biens non durables est mesurée en tant que valeur d'achat de ces biens ou valeur estimée des biens reçus comme revenu en nature,

La dépense les biens durables est évaluée de la même façon que pour les biens non durables,

La valeur d'achat des biens d'occasion devrait être enregistrée de la même façon que pour les biens neufs (les enregistrer séparément),

La dépense concernant les dons non monétaires est enregistrée comme faisant partie de la consommation finale effective pour le ménage qui en est bénéficiaire.

Les dépenses de consommation

Quelques éléments des dépenses de consommation

- La dépense de consommation des services en nature est mesurée en référence au prix du service acquis sur le marché (ex: voiture de fonction),
- Tout remboursement de trop-perçu devrait donc être **traité comme dépense de consommation négative**,
- Les redevances comptables, les frais de services bancaires ou les frais de services de cartes accréditatives doivent figurer dans la dépense de consommation (souvent difficiles à mesurer au niveau des ménages),
- Les paiements de crédits doivent inclure **les intérêts du crédit** et figurer dans la dépense de consommation (correspond aux services d'administration du dispositif de crédit).

Les dépenses de consommation

Quelques éléments des dépenses de consommation

- **Les primes d'assurance dommages** (contractées pour la protection contre les risques de propriété, transport, voyage, incendie, vol et dégâts des eaux) doivent être enregistrées brutes en tant que dépense de consommation des ménages,
- **Les dépenses de jeux** devraient être enregistrées en tant que dépense de consommation,
- **La décoration, les réparations et l'entretien des logements** exécutés par les locataires devraient être enregistrés comme dépenses de consommation des locataires ainsi que des propriétaires occupants (si les réparations sont importantes, elles constituent pour le propriétaire une dépense d'équipement

Les dépenses de consommation

Quelques éléments des dépenses de consommation

- **Les versements (abonnements, cotisations) à des institutions à but non lucratif**, telles que les institutions religieuses, les syndicats et les partis politiques, doivent être comptabilisés comme dépenses de consommation s'ils donnent lieu à la fourniture de biens et services acquis par le ménage donateur,
- **Les permis et redevances versés aux organismes gouvernementaux** qui donnent lieu à la fourniture de services spécifiques aux ménages devraient être traités comme des dépenses de consommation (contrôle, l'inspection et l'octroi de la fourniture de passeports, services de justice, etc.).

Les dépenses de consommation

Quelques éléments des dépenses de consommation

- La dépense de consommation pour les logements occupés par leurs propriétaires **devrait être considérée comme valeur estimée brute du flux de services issus de ces logements** (idem pour tous les logements détenus, y compris les résidences secondaires),
- **Les services de logement reçus en tant que revenu de transferts provenant d'autres ménages** devraient être également considérés des dépenses de consommation du ménage qui en bénéficie,
- **Les dépenses de biens et services, qui peuvent être illégaux ou non souhaitables ou les articles de luxe**, sont des dépenses de consommation des ménages.

Les dépenses de consommation

Période de référence

Concernant les dépenses

Il est indispensable que les informations recueillies se rapportent à **une année entière** afin que les variations saisonnières ne faussent pas les résultats.

Cependant, demander aux ménages enquêtés de fournir, rétrospectivement sur une année, des données précises sur leurs dépenses, n'assure nullement le succès de la collecte de données fiables.

Les dépenses de consommation

Méthode de collecte des données

Les données sur les revenus et les dépenses des ménages peuvent être recueillies en utilisant des enquêtes sur les revenus ou des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages.

Méthode rétrospective

La méthode rétrospective, avec des périodes de référence et des périodes de rappel relativement longues, est celle qui convient le mieux **pour les gros achats, peu fréquents ou irréguliers**, surtout de biens durables, et les dépenses régulières telles que loyer, services publics, etc.

Pour ne pas omettre certaines acquisitions faites par les membres du ménage à titre individuel, on interroge chaque membre du ménage éligible sur ses acquisitions individuelles tels que repas et boissons pris à l'extérieur (relevées rétrospectivement sur une semaine)

Les dépenses de consommation

Méthode de collecte des données

Carnet de dépenses

Il est demandé aux ménages **d'inscrire régulièrement dans un carnet** la totalité ou une partie de leurs recettes et dépenses pour une période donnée.

Les **carnets de dépenses sont préférables pour les articles qui sont fréquemment achetés** tels que la nourriture, les produits pour les soins corporels et les articles ménagers.

Des méthodes de collecte différentes peuvent être utilisées pour des éléments différents afin d'obtenir des résultats de qualité optimale.

Les données sur **le revenu devraient être recueillies directement auprès de chaque membre du ménage** et séparément pour chaque type de revenu à un niveau aussi désagrégé que possible tandis que la dépense de consommation devrait recueillie sur le ménage.

Les revenus et les dépenses de consommation

Portée

Les enquêtes devraient, dans la mesure possible, porter sur tous les types de recettes et de dépenses spécifiés, d'une manière aussi détaillée que possible, notamment en identifiant séparément tous les éléments du revenu et des dépenses du ménage. Entre autre et pour des besoins d'analyse :

- caractéristiques sociodémographiques et caractéristiques de l'emploi,
- situation géographique, niveau d'urbanisation, caractéristiques de l'habitat,
- situation de santé et le niveau d'éducation,
- consommation de transferts sociaux en nature et d'autres services en nature,
- dépenses d'investissements, l'évolution nette de l'épargne,
- impôts directs, cotisations sociales et transferts payés,
- Dépenses effectuées lors des voyages à but touristique

Evaluation des revenus en nature et de l'autoconsommation

Pour les recettes et dépenses non monétaires, des renseignements pertinents devraient être recueillis pour permettre leur évaluation. Dans la mesure du possible, il faudrait recueillir des données concernant les quantités sur tous les postes de dépense, en particulier en ce qui concerne la nourriture, y compris celle qui est consommée en dehors du foyer.

Produits alimentaires : ce sont des produits provenant des exploitations agricoles et consommés par les ménages sans qu'intervienne la transaction monétaire. Ces produits sont comptabilisés au moment de leur consommation et évalués au prix du marché local.

Produits non alimentaires : ce sont des produits fabriqués par les ménages pour leurs propres besoins de consommation. Ces biens sont comptabilisés à leur prix de revient.



Je vous remercie de votre attention!